

Compte-rendu du comité syndical du 5 mars 2020

Les élus approuvent le compte-rendu du précédent comité syndical du 17 février 2020.

I) Délibérations votées lors du comité syndical du 5 mars 2020

1) Financier

Délibération n° 1 : Approbation du compte administratif 2019

En l'absence de Monsieur Bousquet, 1^{er} Vice-Président, Monsieur SALLES, 2^{ème} Vice-Président présente les résultats du compte administratif 2019 et fait approuver le compte administratif par le comité syndical.

Fonctionnement

Dépenses	2 875 014, 29 €
Recettes	3 340 529, 72 €
Soit excédent de fonctionnement 2019 : +	465 515, 43 €
(hors report N-1)	

Investissement

Dépenses	2 815 180, 62 €
Recettes	1 680 602, 13 €
Soit déficit d'investissement 2019 : -	1 134 578, 49 €
(hors report N-1)	

Restes à réaliser 2019 investissements dépenses : **916 094, 72 €**

SMEP	CA 2018 - 2019	
SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	CA 2018	CA 2019
60 - Achats et variation des stocks	536 483.26	619 761.91
61 - Services Extérieurs	235 863.90	278 354.30
62 - Autres services extérieurs	97 232.09	71 574.25
63 - Impôts et taxes, Versements assimilés	554 203.01	429 536.76
S/total 011 - Charges à caractère général	1 423 782.26	1 399 227.22
012 - Charges Personnels et frais assimilés	776 530.29	799 843.61
65 - Autres Charges de Gestion Courante	104 866.64	132 877.33
66 - Frais Financiers	117 564.83	108 943.69
67 - Charges Exceptionnelles	2 644.39	2 005.74
022 - Dépenses Imprévues de Fonctionnement	0.00	0.00
68 - Dotation aux Amortissements	404 328.52	432 116.70
S/total 042 - Opérations d'Ordre entre Sections	404 328.52	432 116.70
023 - Virement à la Section Investissement	0.00	0.00
DEPENSES de L'EXERCICE	2 829 716.93	2 875 014.29
DEPENSES CUMULEES	2 829 716.93	2 875 014.29
Excédent à reporter	2 971 346.45	2 603 638.51
Virement au compte réserves (à la section investissement)	-833 223.37	-958 753.63
Excédent à reporter au BP	2 138 123.08	1 644 884.88

Monsieur SALLES précise que la consommation des chapitres 60- *Achats et variations de stocks* et 61-*Services extérieurs* a légèrement augmentée car le SMEP a acheté davantage de fournitures et loué du matériel supplémentaire afin d'intensifier son programme de travaux en régie.

La croissance des dépenses de personnel s'explique par l'embauche de deux agents supplémentaires dans l'équipe réseau au cours de l'année.

SMEP	CA 2018 - 2019	
SECTION FONCTIONNEMENT		
RECETTES	CA 2018	CA 2019
70 - Produits des Services et Ventes	2 671 311.40	2 648 630.91
74 - Subventions d'Exploitation	0.00	0.00
013 - Atténuations des Charges	17 001.77	20 547.23
75 - Autres Produits de Gestion Courante	20 848.22	20 823.92
76 - Produits Financiers	0.00	0.00
77 - Produits Exceptionnels	26 570.71	109 109.52
722 - Création Immobilisations Corporelles	613 214.50	420 452.43
777 - Quote Part Subventions Versées (Amort)	107 590.11	120 965.71
S/total 042 - Opérations d'Ordre entre Sections	720 804.61	541 418.14
RECETTES de L'EXERCICE	3 456 536.71	3 340 529.72
Excédent reporté	2 344 526.67	2 138 123.08
RECETTES CUMULEES	5 801 063.38	5 478 652.80

Le produit des services et ventes 2019 (compte 70) est en légère diminution car l'arrêt de régie 2019 avait pris du retard du fait de l'absence pour maladie du régisseur titulaire en fin d'année. Après établissement de l'arrêt de régie final pour l'exercice 2019, le 10/03/2020, le complément de recettes, pour l'activité eau, s'élève à 297 954,87 €. Le solde eau 2019 de 297 954, 87 € est perçu sur le budget 2020. Le montant du compte recettes 70 pour 2019 aurait donc dû s'élever à 2 648 630,91 € + 297 954,87 € = **2 946 585, 78 €**.

La croissance du chapitre 77 - *Produits exceptionnels* s'explique par le remboursement par l'assurance de deux sinistres survenus en 2019 :

- l'explosion de la cuve de charbon sur le site de l'usine de Malause pour 60 124,34 €,
- la réparation du camion qui a basculé dans le fossé pour 29 982,03 €.

Le montant de l'article 722 – *Création Immobilisations Corporelles* était plus important au compte administratif 2018 car en 2018, il avait été nécessaire d'immobiliser des travaux en régie réalisés les années précédentes afin de percevoir le versement des subventions correspondantes.

Soit pour l'exercice 2019, un résultat excédentaire de 465 515,43 € (recettes 3 340 529,72 – dépenses 2 875 014,29).

L'excédent reporté N-1 étant de 2 138 123,08 €, l'excédent reportable en 2020 est de 2 138 123,08 + 465 515,43 = 2 603 638,51 €.

Après virement à la section investissement pour capitalisation de 958 753,63 €, l'excédent à reporter au budget primitif 2020 est de 1 644 884,88 €.

SMEP CA 2018 - 2019		
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	CA 2018	CA 2019
20 à 23 - Immobilisations (hors opérations)	0	3 600.00
20 à 23 - Immobilisations (opérations)	2 467 731.95	1 695 954.45
S/total des immobilisations	2 467 731.95	1 699 554.45
16 - Remboursements Emprunts	573 077.03	574 208.03
020 - Dépenses Imprévues d'Investissement	0.00	0.00
139 - Reprises sur Subventions	107 590.11	120 965.71
215 - Créations par le SMEP de Réseaux	613 214.50	420 452.43
S/total 040 - Opérations d'Ordre entre Sections	720 804.61	541 418.14
DEPENSES de L'EXERCICE	3 761 613.59	2 815 180.62
RAR (Reste à réaliser)	1 925 142.95	916 094.72
DEPENSES CUMULEES	5 686 756.54	3 731 275.34
Déficit ou excédent reportable	-833 223.37	-958 753.63
RAR (Reste à réaliser)	1 925 142.95	916 094.72
Excédent ou Déficit (hors RAR) à reporter au BP	1 091 919.58	-42 658.91

Pour les immobilisations hors opérations, le montant de 3 600 € de dépenses correspond à des écritures comptables pour les intégrations des biens 68 et 70 aux comptes 21.

Dans le cadre des opérations, le détail des dépenses d'investissements 2019 sont rappelées dans le tableau ci-joint :

DEPENSES			
LIBELLE			CA 2019
			Au 13/02/2020
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			1 695 954.45
	N° Opération		
Opération 11		Véhicules de transport (11)	141 825.44
		2182 Matériel de transport	0.00
		2183 Matériel de bureau et informatique	0.00
		2188 Autres	0.00
Opération 12		Compteurs (renouvellement) (12)	15 600.00
Opération 15		Future usine Malause (15)	164 794.52
Opération 17		Liaison Malause - St Vincent (17)	0.00
Opération 18		Réhabilitation Couffinet (18)	203 570.29
Opération 23		Usine de Malause existante	0.00
Opération 24		Réhabilitation Buffevent (Malause)	0.00
Opération 25		Réhabilitation Piac (Saint Paul d'Espis)	0.00
Opération 27		Réhabilitation Grand Roger (Gasques)	0.00
Opération 28		Réseau Liaison Massip Buffevent	0.00
Opération 29		Réseau Siège Gardes	528 848.58
Opération 30		Réseau Lalande Goudourville	0.00
Opération 31		Programme Réhabilitation Châteaux d'Eaux	640 235.27
Opération 32		Aménagement du siège	0.00
Opération 33		Puits d'exhaure	0.00
Opération 34		Extension au droit de la nouvelle usine	0.00
Opération 35		Malause - Rue du Presbytère	1 080.35
Opération 36		Installation pompes de chloration	0.00
Hors Opération		Réhabilitation Réseaux	0.00

SMEP CA 2018 - 2019		
SECTION INVESTISSEMENT		
RECETTES	CA 2018	CA 2019
10 - Dotations et Réserves	49 986.00	49 986.00
13 - Subventions d'Investissement	850 368.41	189 831.45
16 - Emprunts et Dettes Assimilées	0.00	0.00
20- Immobilisations incorporelles (pour écriture comptable transfert des comptes 20 aux comptes 21 pour amortissement frais études et insertions)	0.00	175 444.61
040 - Opérations d'Ordre (Amortissements)	404 328.52	432 116.70
1068 - Virement de la Section Fonctionnement	0.00	833 223.37
RECETTES de L'EXERCICE	1 304 682.93	1 680 602.13
Excédent Reporté	3 548 850.24	1 091 919.58
RECETTES CUMULEES	4 853 533.17	2 772 521.71
CUMUL	4 853 533.17	2 772 521.71

Soit pour l'exercice 2019, un déficit de 1 134 578,49 € (recettes 1 680 602,13 – dépenses 2 815 180,62).

L'excédent reporté N-1 est de 1 091 919,58 €. Le déficit reportable en 2020 serait de 1 091 919,58 – 1 134 578,49 = - 42 658,91 €.

Les restes à réaliser « dépenses » 2019 s'élèvent à 916 094,72 €.

Un montant de 958 753,63 € pour capitalisation est viré de la section fonctionnement à la section investissement, pour couvrir le déficit reportable (42 658,91 €) et les RAR 2019 (916 094,72 €).

Le détail des restes à réaliser de 916 094,72 € est rappelé ci-dessous :

DEPENSES			
LIBELLE			CA 2019
			RAR 2019
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			916 094.72
	N° Opération		
Opération 11		Véhicules de transport (11)	46 936.80
		2182 Matériel de transport	46 936.80
		2183 Matériel de bureau et informatique	0.00
		2188 Autres	0.00
Opération 12		Compteurs (renouvellement) (12)	23 200.00
Opération 15		Future usine Malause (15)	100 000.00
Opération 17		Liaison Malause - St Vincent (17)	
Opération 18		Réhabilitation Couffinet (18)	52 027.77
Opération 23		Usine de Malause existante	35 982.00
Opération 24		Réhabilitation Buffevent (Malause)	0.00
Opération 25		Réhabilitation Piac (Saint Paul d'Espis)	
Opération 27		Réhabilitation Grand Roger (Gasques)	
Opération 28		Réseau Liaison Massip Buffevent	0.00
Opération 29		Réseau Siège Gardes	271 151.42
Opération 30		Réseau Lalande Goudourville	0.00
Opération 31		Programme Réhabilitation Châteaux d'Eaux	150 104.73
Opération 32		Aménagement du siège	222 840.00
Opération 33		Puits d'exhaure	0.00
Opération 34		Extension au droit de la nouvelle usine	0.00
Opération 35		Malause - Rue du Presbytère	0.00
Opération 36		Installation pompes de chloration	13 852.00
Hors Opération		Réhabilitation Réseaux	0.00

A l'unanimité, les élus approuvent les résultats du compte administratif 2019.

Délibération n° 2 : Approbation du compte de gestion 2019

En l'absence de Monsieur BOUSQUET, Monsieur SALLES, 2^{ème} Vice-Président, est chargé de la présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal de la Trésorerie de Valence d'Agen, afin de le faire approuver par le Comité Syndical.

Les membres du comité syndical approuvent le compte de gestion 2019.

Délibération n° 3 : Affectation des résultats 2019

Au budget primitif 2020, il est reporté, après prélèvement pour capitalisation de 958 753,63 € un excédent de fonctionnement de 1 644 884,88 € et un déficit d'investissement de 42 658,91 €.

La délibération est validée par le comité syndical.

Délibération n° 4 : Présentation et vote du budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 028 064,13 €

Recettes : 5 028 064,13 €

INVESTISSEMENT : (RAR 2019 + Budget 2020)

Dépenses : 3 725 129,48 €

Recettes : 3 725 129,48 €

Les prévisions du budget primitif 2020 sont établies sur la base de l'historique (résultats des comptes administratifs 2018 et 2019) et des perspectives. Ces prévisions demeurent prudentes. Les prévisions du budget primitif 2020 sont présentées dans les tableaux ci-joints, en comparaison avec les prévisions de l'année précédente.

SMEP			BUDGET PRIMITIF 2019 - 2020		
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2019	BP 2020	RECETTES	BP 2019	BP 2020
	+ DM			+ DM	
60 - Achats et variation des stocks (achat eau, électricité, fournitures administratives, carburant, etc.)	570 000.00	650 000.00	70 - Produits des Services et Ventes	2 625 457.00	2 861 300.00
61 - Services Extérieurs (locations mobilières, maintenance, études et recherches, etc.)	278 428.38	299 600.00			
62 - Autres services extérieurs (indemnité comptable, honoraires, téléphone, etc.)	97 730.00	87 500.00	74 - Subventions d'Exploitation	0.00	0.00
63 - Impôts et taxes, Versements assimilés	566 000.00	466 000.00			
S/total 011 - Charges à caractère général	1 512 158.38	1 503 100.00			
			013 - Atténuations des Charges	5 000.00	15 777.65
012 - Charges Personnels et frais assimilés	850 000.00	850 000.00			
65 - Autres Charges de Gestion Courante (créances éteintes, non-valeurs, avoirs)	169 000.00	156 000.00	75 - Autres Produits de Gestion Courante	20 000.00	20 500.00
66 - Frais Financiers	113 586.52	104 667.08	76 - Produits Financiers	0.00	0.00
67 - Charges Exceptionnelles	10 000.00	10 000.00	77 - Produits Exceptionnels	20 000.00	16 000.00
68 - Provisions	0.00	50 000.00			
022 - Dépenses Imprévues de Fonctionnement	10 000.00	10 000.00			
68 - Dotation aux Amortissements	432 116.70	488 052.96	722 - Création Immobilisations Corporelles	550 000.00	350 000.00
S/total 042 - Opérations d'Ordre entre Sections	432 116.70	488 052.96	777 - Quote Part Subventions Versées (Amort)	114 766.71	119 601.60
			S/total 042 - Opérations d'Ordre entre Sections	664 766.71	469 601.60
023 - Virement à la Section Investissement	2 376 485.19	1 856 244.09			
DEPENSES de L'EXERCICE	5 473 346.79	5 028 064.13	RECETTES de L'EXERCICE	3 335 223.71	3 383 179.25
			Excédent Reporté	2 138 123.08	1 644 884.88
DEPENSES CUMULEES	5 473 346.79	5 028 064.13	RECETTES CUMULEES	5 473 346.79	5 028 064.13

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il est envisagé une provision de 50 000 € à l'article 6817 (pour anticiper les non-recouvrements 2020) et un virement à la section investissement de 1 856 244,09 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le produit des services et ventes est évalué à 2 861 300 € avec prise en compte de la réévaluation du prix de l'eau et des tarifs annexes actée lors du comité syndical du 29 octobre 2019. En outre, il y a lieu d'intégrer la rectification de recettes 2019 susmentionnée.

L'immobilisation corporelle des travaux en régie est évaluée, à minima, à 350 000 €.

L'excédent reporté N-1 est de 1 644 884,88 €.

SMEP		BUDGET PRIMITIF 2019 -2020			
SECTION INVESTISSEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP 2019	BP 2020	RECETTES	BP 2019	BP 2020
	+ DM			+ DM	
20 à 23 - Immobilisations (hors opérations)	1 602 857.00	1 500 000.00	1068-Subv versées en annuités	3 104.04	49 986.00
20 à 23 - Immobilisations (opérations) et hors RAR	706 625.87	221 148.00	1068 -Réserve versée depuis la section fonct	833 223.37	958 753.63
S/total des immobilisations (hors RAR)	2 309 482.87	1 721 148.00	S/total 10 - Dotations et réserves	836 327.41	1 008 739.63
16 - Remboursements Emprunts	574 208.03	575 626.25	13 - Subventions d'Investissement	571 307.07	372 092.80
020 - Dépenses Imprévues d'Investissement	10 000.00	0.00	16 - Emprunts et Dettes Assimilées	0.00	0.00
139 - Reprises sur Subventions	114 766.71	119 601.60	20- Immobilisations incorporelles	175 444.61	0.00
215 - Créations par le SMEP de Réseaux	550 000.00	350 000.00	040 - Opérations d'Ordre (Amortissements)	432 116.70	488 052.96
S/total 040 - Opérations d'Ordre entre Sections	664 766.71	469 601.60	021 - Virement de la Section Fonctionnement	2 376 485.19	1 856 244.09
DEPENSES de L'EXERCICE	3 558 457.61	2 766 375.85	RECETTES de L'EXERCICE	4 391 680.98	3 725 129.48
RAR (Restes à réaliser)	1 925 142.95	916 094.72	RAR (Restes à réaliser)	0.00	0.00
Déficit reporté	0.00	42 658.91	Excédent Reporté	1 091 919.58	0.00
DEPENSES CUMULEES	5 483 600.56	3 725 129.48	RECETTES CUMULEES	5 483 600.56	3 725 129.48

Au niveau des dépenses d'investissement, le montant de 1 500 000 € est prévu pour les immobilisations hors opérations. Ce montant ne sera pas dépensé en 2020 mais est provisionné pour les années futures dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement du SMEP.

Dans le cadre des opérations, 221 148 € de dépenses est prévu au budget primitif 2020, dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous :

M49				
SMEP 2020 INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
LIBELLE		CA 2019	Budget 2020	Budget 2020
		RAR 2019	Proposition au BP 2020	TOTAL (RAR 2019 + propositions BP 2020)
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		916 094.72	221 148.00	1 137 242.72
N° Opération				
Opération 11	Véhicules de transport (11)	46 936.80	0.00	46 936.80
	2182 Matériel de transport	46 936.80	0.00	46 936.80
	2183 Matériel de bureau et informatique	0.00	0.00	0.00
	2188 Autres	0.00	55 000.00	55 000.00
Opération 12	Compteurs (renouvellement) (12)	23 200.00	30 000.00	53 200.00
Opération 15	Future usine Malause (15)	100 000.00		100 000.00
Opération 17	Liaison Malause - St Vincent (17)			0.00
Opération 18	Réhabilitation Couffinet (18)	52 027.77		52 027.77
Opération 23	Usine de Malause existante	35 982.00		35 982.00
Opération 24	Réhabilitation Buffevent (Malause)	0.00		0.00
Opération 25	Réhabilitation Piac (Saint Paul d'Espis)			0.00
Opération 27	Réhabilitation Grand Roger (Gasques)			0.00
Opération 28	Réseau Liaison Massip Buffevent	0.00		0.00
Opération 29	Réseau Siège Gardes	271 151.42		271 151.42
Opération 30	Réseau Lalande Goudourville	0.00		0.00
Opération 31	Programme Réhabilitation Châteaux d'Eaux	150 104.73	100 000.00	250 104.73
Opération 32	Aménagement du siège	222 840.00		222 840.00
Opération 33	Puits d'exhaure	0.00		0.00
Opération 34	Extension au droit de la nouvelle usine	0.00		0.00
Opération 35	Malause - Rue du Presbytère	0.00		0.00
Opération 36	Installation pompes de chloration	13 852.00	36 148.00	50 000.00
Hors Opération	Réhabilitation Réseaux	0.00	1 500 000.00	1 500 000.00

Sur le budget primitif 2020, nous retrouvons également :

- le résultat antérieur reporté correspondant à un déficit de 42 658,91 €,
- le prélèvement de 958 753,63 € pour la capitalisation, versé par la section fonctionnement,
- le versement de la section fonctionnement à la section investissement budgété de 1 856 244,09 €.

Seul le versement du solde de la subvention, dû par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la construction de l'usine de Malause, d'un montant de 372 092,80 €, a été inscrit au budget primitif 2020.

Les prévisions du budget primitif 2020 sont validées par les élus.

Délibération n° 5 : Admission de trois créances éteintes

Suite à la décision des Commissions de surendettement du Pas de Calais, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, le Comité syndical doit valider l'admission de trois créances éteintes :

- 1) Pour 284, 30 € TTC,
 - 2) Pour 884, 29 € TTC ;
 - 3) Pour 288, 88 € TTC ;
- Soit un total de 1 457, 47 € TTC.

S'agissant de créances éteintes, la Trésorerie de Valence d'Agen exige une délibération de l'assemblée, conformément à l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16/12/2011.

Le comité syndical approuve cette décision.

Délibération n° 6 : Approbation des tarifs des travaux externes 2020

Les agents du SMEP réalisent des travaux externes pour des particuliers ou de professionnels (réalisation d'un branchement, déviation d'un compteur, etc.). Ces tarifs doivent être revalidés par le Comité syndical pour l'année 2020.

Les membres du comité syndical approuvent les tarifs proposés.

Délibération n° 7 : Indemnité 2020 du receveur municipal

Chaque année, le comité syndical vote l'attribution d'une indemnité au Receveur Municipal de la Trésorerie de Valence d'Agen.

L'attribution de l'indemnité est validée par les élus.

2) Marchés publics

Délibération n° 8 : Avenant 1 – Marchés de travaux à bons de commande n°5 – Liaison Buffevent-Chaloupy

La réception des travaux a eu lieu le 18 février 2020 : le titulaire du marché doit reprendre le reprofilage de la chaussée avant le 30/04/2020.

Le montant initial du bon de commande était de 744 222,35 € HT. Suite à une réduction du linéaire réhabilité, les travaux ont finalement été réalisés pour un montant de 720 586,36 € HT (soit une moins-value de 23 635,99 € HT). Par conséquent, le comité syndical doit valider un avenant en moins-value de 23 635, 99 € HT.

L'avenant est validé par les élus.

3) Personnel

Délibération n° 9 : Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe

Un agent du SMEP devant bénéficier d'un avancement de grade durant l'année 2020, le Président propose au Comité syndical de voter la création d'un poste de technicien principal

de 1^{ère} classe à compter du 5 mars 2020. Lorsque l'agent pourra être nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission administrative paritaire, le poste de technicien principal de 2^{ème} classe pourra être supprimé.

Cet avancement de grade est validé par les élus.

4) RPQS (délibération n° 10)

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019 pour les ressources de Malause et Saint Pierre sont présentés par la technicienne, Mme TAUZIEDE.

Lors du précédent comité syndical du 17 février 2020, les élus avaient constaté que le rendement du réseau mentionné dans le RPQS 2019 pour la ressource de Malause avait diminué en 2019 (il était passé de 72,06 % en 2018 à 69,61 % en 2019). Monsieur CALAFAT réclamait donc une étude sur les causes de cette baisse du rendement pour le prochain comité syndical.

Monsieur SALLES précise qu'au vu des travaux d'ampleur de réhabilitation de réseau, réalisés en 2019 par le SMEP, il est impossible que le rendement ait baissé.

Mme TAUZIEDE a revérifié les chiffres du RPQS et ils sont tous corrects. Aucune grosse fuite pouvant expliquer cette diminution du rendement n'a été détectée sur le réseau en 2019. Le service technique soupçonne donc une erreur de comptage de compteurs placés sur le réseau de distribution ou un décalage temporel dans la communication de ces chiffres par ces compteurs. Les agents ont donc mis en place des mesures de surveillance renforcées sur ces compteurs afin de déterminer s'ils doivent être réajustés ou changés.

Suite à leur présentation, le comité syndical approuve les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2019 pour les ressources de Malause et Saint Pierre.

II) Délibérations votées lors de la réunion du bureau syndical du 25 février 2020

1) Marchés publics

Délibérations n°1 et 2 : Mise en sécurité des réservoirs – Programme 2018 – Avenants pour les lots 1 et 2

1) Lot 1 : Etanchéité – Canalisations

Au cours de la réhabilitation des châteaux d'eau, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux complémentaires ou de modifier la nature de ces travaux, le titulaire du marché, l'entreprise Resina, présente donc un avenant en moins-value de 2 986,08 € HT ; soit le montant initial du marché de 605 239,98 € HT est réévalué à hauteur de 602 253,90 € HT.

TRAVAUX EN MOINS VALUE

LAXEGE

Echafaudage sur pied extérieur	33 807,37
Conditionnement de cuve	9 897,54
Sous total	43 704,91

MONTBARLA TOUR

Robinet à flotteur DN 100	1 092,50 ✓
Réalisation d'un trottoir extérieur	2 986,08 ✓
Sous total	4 078,58

MONTBARLA SEMI ENTERRE

Robinet à flotteur DN 60	943,00 ✓
Sous total	943,00

total moins values	48 726,49
---------------------------	------------------

TRAVAUX EN PLUS VALUE

LAXEGE

Nacelle volante extérieur	6 500,00
Conditionnement de cuve	18 514,91
Location de benne, évacuation des gravats	5 640,00
Réparation extérieure des bétons	13 050,00
Sous total	43 704,91

MONTBARLA SEMI ENTERRE

Installation des pompes de reprise ournies par le syndicat	2 035,50 ✓
Sous total	2 035,50

total plus values	45 740,41
--------------------------	------------------

Solde chantier	-2 986,08
-----------------------	------------------

2) Lot 2 : Serrurerie métallique

Au cours de la réhabilitation des châteaux d'eau, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux complémentaires ou de modifier la nature de ces travaux, le titulaire du marché, Chaudronnerie Port Sud, présente donc un avenant qui n'a pas d'incidence financière. Le montant initial du marché est maintenu pour 81 905,02 € HT.

TRAVAUX EN MOINS VALUE

ESPALAIS

5 cadres d'aération 975,00

Sous total 975,00

MONTBARLA TOUR

4 cadres d'aération 780,00

Echelle inox accès fond de cuve 2 778,00

Capot de ventilation 1 828,00

Sous total 5 386,00

total moins values	6 361,00
---------------------------	-----------------

TRAVAUX EN PLUS VALUE

MONTBARLA TOUR

Garde corps au dessus du réservoir 3 339,00

Sous total 3 339,00

LAXEGE

Capot sur la trappe d'accès à la cuve 835,00

Sous total 835,00

ESPALAIS

Plate forme en aluminium 857,00

Sous total 857,00

MONTBARLA Semi enterré

Capot de ventilation 1 330,00

Sous total 1 330,00

total plus values	6 361,00
--------------------------	-----------------

Solde chantier	0,00
-----------------------	-------------

Après présentation des avenants par le Président, les élus les valident.

Monsieur CALAFAT a informé le bureau syndical qu'un administré a dessiné des « créneaux » sur le réservoir sur tour de Montbarla en grim pant sur l'échafaudage en l'absence des équipes de chantier. Le SMEP a donc porté plainte pour dégradation. Cet administré a ensuite écrit au syndicat pour demander le retrait de la plainte.

Après discussion, les élus décident de maintenir la plainte au vu des risques pris par cet administré en grim pant sur l'échafaudage et pour éviter tout nouveau débordement sur d'autres chantiers. En outre, cette dégradation a un coût pour la collectivité et l'entreprise titulaire du marché.

L'administré a été informé de la décision du bureau syndical par mail le 27/02/2020.

Délibération n°3 : Logiciel de sectorisation Aquis – Avenant n°3

Le marché de fourniture d'un logiciel de sectorisation a débuté le 17/02/2016 pour une durée initiale d'un an.

Le marché public de fourniture d'un logiciel de sectorisation a déjà fait l'objet d'un avenant n°2 pour allonger sa durée d'exécution jusqu'au 29 février 2020.

A ce jour, le logiciel n'est toujours pas prêt à être mis en œuvre, le Président du SMEP propose donc au bureau syndical de prolonger à nouveau la durée d'exécution du marché d'un an, soit jusqu'au 28 février 2021.

Délibération n°4 : Attribution MP Fourniture énergie

Une consultation a été lancée le 30 janvier 2020 (date et heure limites de proposition des offres : 20 février 2020 à 12 h 00) pour l'acheminement et la fourniture en énergie électrique des 5 points principaux de livraison du SMEP à savoir :

- L'usine de production d'eau potable à Malause,
- La station de pompage de Malause Haut,
- La station de pompage de La Tourrasse
- La station de pompage de Golfech Bas
- La station de pompage de Saint Pierre.

Quatre candidats ont répondu à la consultation (Total Direct Energie, EDF, Gedia Energie Services et Volterres).

Les candidats sont évalués selon 2 critères :

- **le critère financier (20 %)** basé sur le bordereau de prix unitaire fourni par les candidats. L'offre présentant l'offre la plus basse obtient la note maximale de 20 et les autres offres obtiennent une note calculée en fonction de la formule mentionnée dans le règlement de consultation.
- **le critère technique (80 %)** basé sur le mémoire technique fourni par les candidats et notés sur 45 points. L'offre présentant la meilleure note sur son mémoire obtient la note maximale de 80 et les autres offres obtiennent une note calculée en fonction de la formule mentionnée dans le règlement de consultation.

Le mémoire technique est noté sur 45 points selon les sous-critères suivants :

- une note explicative détaillée du contenu de l'offre (7 points) ;
 - une expertise et conseils (12 points) ;
 - la présence d'un interlocuteur unique (3 points) ;
 - la mention du nom et des coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur (2 points) ;
 - la mention d'un numéro d'urgence (2 points) ;
 - les visites annuelles du technicien (2 points) ;
 - les modalités d'accompagnement dans la gestion des branchements provisoires et délais d'ouverture des contrats (3 points) ;
 - un espace client consultable par le maître d'ouvrage (6 points) ;
 - les modalités de résiliation du contrat à l'initiative du maître d'ouvrage (3 points) ;
 - les modalités de rattachement ou retrait d'un point de livraison (3 points) ;
 - les modalités de déroulement lors de la transition entre l'ancien et le nouveau contrat (2 points).

1) Critère financier (20 %) :

Candidats	TOTAL	Note (sur 20 points)	Rang de classement
Total Direct Energie	92 716.61	20	1
	159 554.21		
EDF	101 725.61	18.23	2
	163 386.55		
Gedia Energies Services	212 881.92	8.71	4
	368 637.96		
Volterres	137 868.28	13.45	3
	165 441.94		

Les prix HT se voient appliquer les taxes suivantes : TDCFE, TCCFE, CSPE, CTA et TVA.

1) Critère technique (80 %) :

Candidats		Note finale du mémoire technique (sur 45 points)	Valeur technique sur 80 points	Rang de classement
Total Direct Énergie	Remarques	Point fort : Mémoire technique très détaillé et très didactique - Point faible : Pour les urgences techniques, délai de 48 h pour la transmission des demandes au prestataire ENEDIS (à ajouter au délai d'intervention d'ENEDIS qui peut être de 5 jours)	77.78	2
	Points	35		
EDF	Remarques	Points forts : Mémoire technique très détaillé et très didactique - Toutes les exigences du SMEP sont présentes - Pour les urgences techniques, transmission rapide de la demande à ENEDIS - Points faibles : Pour les interventions techniques (branchements provisoires, nouveaux ou retraités de branchements), les délais d'intervention peuvent être longs	80	1
	Points	36		
Gedia Energies Services	Remarques	Points forts : Mémoire technique détaillé et interventions rapides pour prise en compte des demandes du SMEP - Points faibles : Les modèles de factures présentés sont incompréhensibles et ne correspondent pas à ce qui a été exigé par le SMEP (pas de factures basées sur la consommation annuelle du SMEP)	71.11	3
	Points	32		
Volterres	Remarques	Points faibles : Mémoire technique peu détaillé - bcp d'informations exigées par le SMEP sont manquantes (notamment sur les modalités d'interventions techniques et le fonctionnement de l'espace client)	60	4
	Points	27		

Soit un classement final comme suit :

Candidats	Note Valeur technique (sur 80 points)	Note Valeur financière (sur 20 points)	Note totale (sur 100 points)	Rang de classement
Total Direct Énergie	77.78	20	97.78	2
EDF	80	18.23	98.23	1
Gedia Energies Services	71.11	8.71	79.82	3
Volterres	60	13.45	73.45	4

Avec une note finale de 98.23 / 100, l'entreprise EDF termine 1^{ère} du classement.

Délibération n°5 : Avenant 1 – MP Fourniture énergie

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 5. 3. 4. du Cahier des Clauses Administratives Particulières – Demandes et répartition des paiements afin d'introduire le règlement par prélèvement automatique des factures (en sus du règlement par mandatement préalable).

En prélèvement automatique, la facture est prélevée directement auprès des services de la Trésorerie afin d'éviter un mandatement préalable du SMEP dans sa comptabilité. Cette procédure est plus rapide et permet ainsi d'éviter l'application de frais moratoires pour retard de règlement de la facture.

III) Informations

Travaux de réhabilitation de la station de Couffinet

La réception des travaux a eu lieu le 26 février 2020.

Usine de Malause – Point par M. BILLARD

Le SMEP a mis en demeure le titulaire du marché, OTV Sud-Ouest, de résoudre les désordres rencontrés sur l'usine avant le 21/05/2020. Ces désordres concernent principalement le génie civil (humidité dans les locaux) et l'automatisme de l'usine (projection des 2 listes de réserves).

L'origine de l'humidité n'est toujours pas déterminée. Au mois de décembre 2019, l'expert est venu faire des prélèvements sur le béton car il soupçonne que l'humidité provienne de la chape de béton. Les résultats n'ont toujours pas été communiqués au SMEP à ce jour.

Si les réserves n'étaient pas levées avant cette date, la garantie de parfait achèvement serait reconduite jusqu'à la résolution de tous ces désordres.

Lors de la réunion du Comité syndical du 17 février 2020, les élus ont validé le recours à un avocat pour le conseiller dans la gestion de ce dossier complexe. Une rencontre avec Maître Marco est prévue le vendredi 6 mars 2020 à 9 h 30.